GRAND CAHORS le:

2 5 SEP. 2017



AR PREFECTURE

046-200023737-20170918-03_18_09_17-BF

Regu le 21/09/2017

ا الألامة الرياسية اليي த்திரைகள் Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures

Commune de Cahors — Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre

Auiourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors. s'est réuni dans la Commune de Cahors – Espace des Congrès

Etaient présents :

50 titulaires dont 7 possédant une procuration

8 suppléants

- TITULAIRES:

ARCAMBAL

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,

BELLEFONT-LA RAUZE

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,

M. ANNES Jean-Pierre,

BOISSIERES BOUZIES

M. PARNAUDEAU Willy M. RAFFY Gilles,

CABRERETS

M. SEGOND Dominique,

CAHORS

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.

MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.

MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

CATUS

M. PEYRUS Guy,

CIEURAC **CRAYSSAC**

M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,

M. TREIL Jean,

DOUELLE

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

ESPERE FRANCOULES

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC

M. MOLINIE Romuald,

LAMAGDELAINE

M. CORMANE Jean-Pierre, M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LE MONTAT **LES JUNIES**

Mme SIMON-PICQUET Agnès,

MAXOU MECHMONT

M. VIVIER Jean-Luc, M. PRADDAUDE Jean-Paul,

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme DESSERTAINE Brigitte,

NUZEJOULS

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,

PRADINES

M. FIGEAC Philippe,

ST DENIS CATUS ST GERY-VERS **TOUR DE FAURE**

M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

TRESPOUX-RASSIELS

M. PECHBERTY Jean-Jacques, M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

· SUPPLEANTS:

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

CAILLAC CALAMANE M. MARTIN Caroline, M. FAURE Jean-Pierre,

CIEURAC **FONTANES** M. GARD Michel, M. PLANAVERGNE Jean-François,

M. EYROLLE Jean-Louis,

LHERM ST MEDARD **TOUR DE FAURE** Mme SALANIE Jacqueline, M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration

donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène (procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain (procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-

KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy,

CAILLAC M. TILLOU José,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE

046-200023737-20170918-03_18_09_17-6F

Regu le 21/09/2017

CALAMANE M. DUJOL Jean-Paul,

DOUELLE Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),

FONTANES Mme VALETTE Roselyne,
LABASTIDE DU VERT M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M.

CORMANE),

LHERM M. REIX Jean-Albert,

MERCUES Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ M. CHATAIN Thierry,

PRADINES M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard,
ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents : 14 suppléants

Mme MARMIESSE Yvette, **BOUZIES** M. PAULIN Peter, **CABRERETS** M. COMBET Gil, **FRANCOULES** M. OUVRARD François, GIGOUZAC Mme SOLIVERES Hélène, LABASTIDE DU VERT M. BARDINA Fabien, **LES JUNIES** M. CHASTAGNOL Gérard, MAXOU MECHMONT M. PONS Stéphane, M. LEFEBVRE Jean-Yves, MONTGESTY **NUZEJOULS** M. BESSEDE Arnaud. M. SOULIER Yves. **PONTCIRQ** ST CIRQ LAPOPIE M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard, ST DENIS CATUS ST PIERRE LAFEUILLE M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Finances

Objet: Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2017 (AP/CP)

A été adopté à l'unanimité

Affiché au GRAND CAHORS le:

2 5 SEP. 2017

AR PREFECTURE

046-200023737-20170918-03_18_09_17-BF

Regulle 21/09/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 septembre 2017 Rapporteur: Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Nadège DUBOR

Service: Finances

Objet: Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2017 (AP/CP)

Mesdames, Messieurs,

L'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques:

- 1 Inscription de la totalité de la dépense la 1^{erc} année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- 2 Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt.

Il est précisé que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code général de collectivités territoriales (CGCT). Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- 1 « Les Autorisations de Programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».
- 2 « Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes. »

AR PREFECTURE

046-200023737-20170918-03_18_09_17-BF Regu le 21/09/2017

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple. Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, BS, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Conformément à la délibération n° 35 du conseil communautaire en date du 23 mars 2017 pour laquelle vous avez adopté le plan de financement, aujourd'hui, il convient de délibérer pour mettre en place l'AP/CP pour l'opération suivante :

- Eco rénovation bâtiment démonstrateur projet SUDOE

Projet	Opération N°260	AP / TOTAL opération TTC		
ECO RENOVATION				
BATIMENT		1 009 052 00 €		
DEMONSTRATEUR PROJET	14 200	1009 032,00 €		
SUDOE				

CP/Crédit budgétaire	réalisé 2016	2017	2018	2019	Total
Dépenses prévisionnelles	4 836,00€	129 752,00 €	635 160,00€	239 304,00€	1 009 052,00 €
CP/Crédit budgétaire	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	2017	Total
FCTVA	793,30€	21 284,52 €	104 191,65€	39 255, 43 €	165 524,89 €
Subventions attendues	- €	- €	206 000,00€	200 000,00€	406 000,00€
Solde Grand Cahors	4 042,70 €	108 467,48 €	324 968,35 €	48,57€	437 527,11€

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes;
- b- De préciser que les crédits de paiement de 2017 sont inscrits au Budget 2017 sur l'opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Président,

Jean-Market VAYSSOUZE-FAURE